Le concept ? Un professionnel intervenant dans les quartiers vient raconter son métier à un groupe de conseillers citoyens. Les participants lui posent des questions sur son métier, ses pratiques professionnelles, les freins et opportunités de sa politique publique. Un temps d'échange est ensuite organisé pour pouvoir resituer le témoignage dans l'optique des conseils citoyens et de la Politique de la ville.

La séance du 25 avril à l'IREV à Lille était consacrée à l'habitat et au logement. Amandine ROSTAN, chargée de projet Politique de la ville chez Habitat du Nord était présente pour nous parler de son métier et de son rôle chez les bailleurs sociaux.

Nous avons abordé lors des discussions avec Amandine ROSTAN :

- la question de l'association des habitants dans les choix qui concernent le logement lors de la rénovation urbaine
- le relogement des personnes à mobilité réduite ou ayant une nécessité de logement adapté.
- la gestion du handicap dans les logements sociaux et l'offre des bailleurs en ce domaine
- les critères et les délais pour obtenir un logement
- l'information des locataires dans le niveau d'avancement de leurs démarches
- la prise de décision sur le nombre de places de parking pour les logements sociaux
- la question des hommes politiques qui bénéficient de logements sociaux, est-ce vrai ou est-ce un mythe ?
- comment les acteurs (dont les bailleurs) travaillent sur la mixité
- qui prend la décision de construire les logements sur un terrain donné?
- comment les clauses d'insertion sont mobilisées pendant les travaux de rénovation urbaine.

Vous trouverez, ci-dessous, la fiche repères réalisée pour l'occasion.

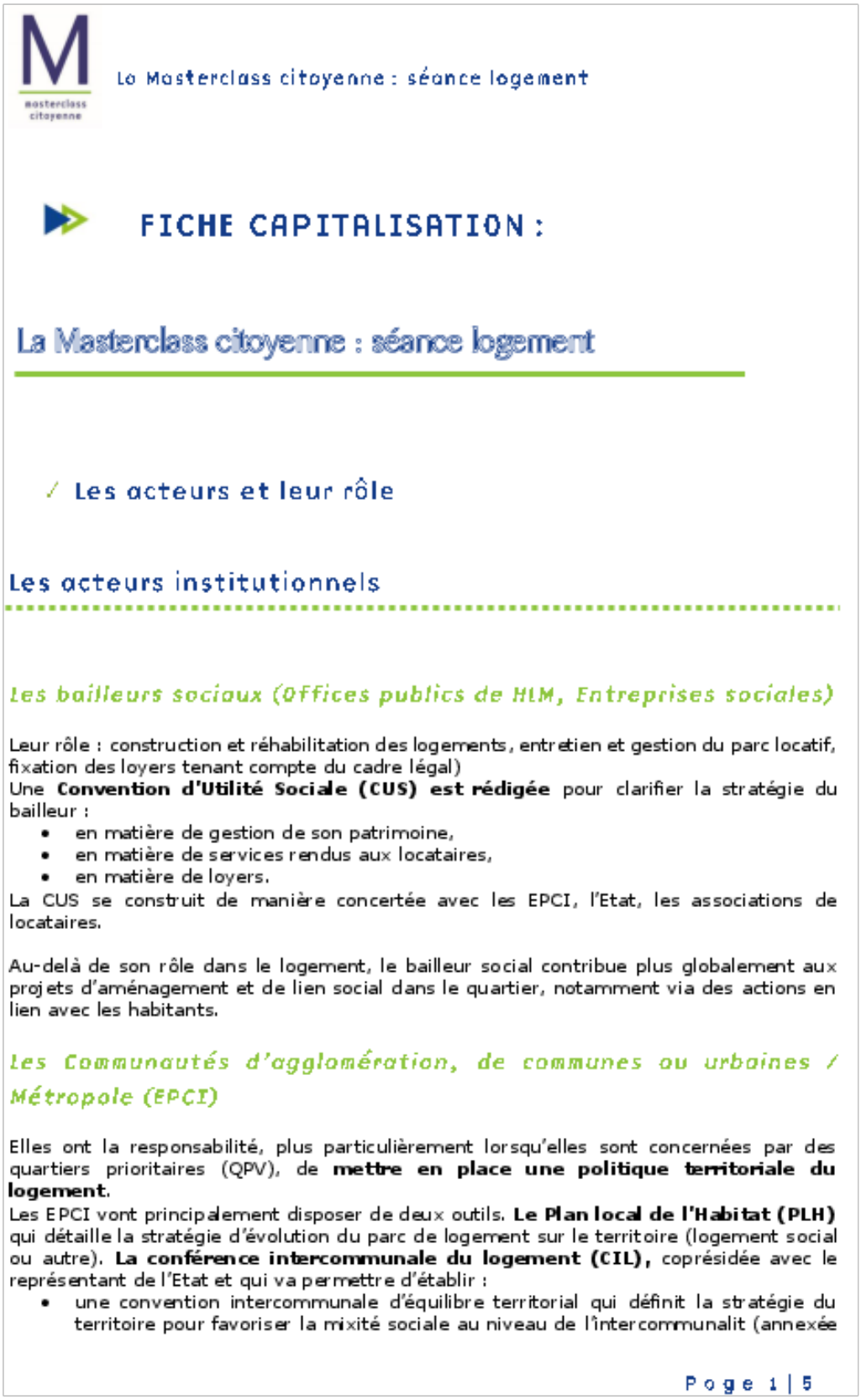

La Masterclass citoyenne : séance logement

FICHE CAPITALISATION :

La Masterclass citoyenne : séance logement

✓ Les acteurs et leur rôle

Les acteurs institutionnels

Les bailleurs sociaux (Offices publics de HLM, Entreprises sociales)

Leur rôle : construction et réhabilitation des logements, entretien et gestion du parc locatif, fixation des loyers tenant compte du cadre légal)
Une **Convention d'Utilité Sociale (CUS) est rédigée** pour clarifier la stratégie du bailleur :

- en matière de gestion de son patrimoine,
- en matière de services rendus aux locataires,
- en matière de loyers.

La CUS se construit de manière concertée avec les EPCI, l'Etat, les associations de locataires.

Au-delà de son rôle dans le logement, le bailleur social contribue plus globalement aux projets d'aménagement et de lien social dans le quartier, notamment via des actions en lien avec les habitants.

Les Communautés d'agglomération, de communes ou urbaines / Métropole (EPCI)

Elles ont la responsabilité, plus particulièrement lorsqu'elles sont concernées par des quartiers prioritaires (QPV), de **mettre en place une politique territoriale du logement**.
Les EPCI vont principalement disposer de deux outils. **Le Plan local de l'Habitat (PLH)** qui détaille la stratégie d'évolution du parc de logement sur le territoire (logement social ou autre). **La conférence intercommunale du logement (CIL),** coprésidée avec le représentant de l'Etat et qui va permettre d'établir :

- une convention intercommunale d'équilibre territorial qui définit la stratégie du territoire pour favoriser la mixité sociale au niveau de l'intercommunalit (annexée

Page 1 | 5

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur le logement

Poids : 554.57 Ko
Téléchargement [1] Favoris + [2]
Afficher/masquer la transcription

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur le logement

Dates: Mardi 25 avril 2017 - 02:00

URL de la source (modifié le 21/03/2018 - 16:12): https://irev.fr/thematiques/participation-citoyenne/la-masterclass-citoyenne/la-masterclass-citoyenne-2017-nord/la-1

Liens
[1] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_cap-02-seance_logement.pdf
[2] https://irev.fr/javascript%3A%3B